

## COMMUNE DE SAINT-PONT

### SESSION ORDINAIRE DU 22 février 2021

Convocation en date du 15 février 2021

\*\*\*\*\*

**Étaient présents :** Mme Caroline BARDOT, M. Raymond MOULIN, Mme Nelly VERGNE, M. Jacky RAMBEAUD, M. Roland ARBOUSSET, Mme Marie-Hélène BATHO-LOZANO, Mme Corinne CHABAUD, M. Mickaël CHARNET, M. Patrick GOUGAT, M. Patrice MONNAY, M. Nicolas PETIT-BARAT, M. Florian PINFORT.

**Pouvoirs :** Mme Christine MATHIAS à Mme Nelly VERGNE, M. Lilian PIOLAT à M. Roland ARBOUSSET.

**Absente excusée :** Mme Marianne GARMY.

**Secrétaire de séance :** M. Patrice MONNAY.

#### 1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du 25 janvier 2021. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### 2. Décision du maire :

Néant.

#### 3. Compte rendu des commissions communales :

##### Commission « Voirie Circulation Sécurité » réunie le 3 Février 2021

**Réfection de la Rue des Rases :** Madame le Maire indique qu'un RDV s'est tenu en mairie le 9 février à 14h, en présence de l'ATDA, du service Assainissement de Vichy Communauté et du SIVOM Sioule et Boule ; l'occasion de définir les modalités de réfection de la rue des Rases, avant d'établir le cahier des charges. Par ailleurs, les membres de la commission sont revenus et ont débattu des options possibles, visant à optimiser la sécurisation de la rue des Rases, notamment pour faire face au ressenti de vitesse excessive de ses riverains, tels que :

- Installer des ralentisseurs : solution onéreuse et intérêt diversement apprécié ;
- Définir une zone 30 : cette option semble être celle qui se distingue et faire consensus. Elle pourrait donc être envisagée.
- Installer des passages piétons : cette proposition permettrait de casser la vitesse tout autant qu'elle serait utile, car actuellement, aucun passage piéton ne traverse la rue des Rases. Les emplacements restent à définir.
- Installer un panneau pédagogique de kilométrage : cette proposition est à budgéter.

**Retour sur l'entretien avec Frédéric GOT, nouveau responsable de l'UTT Lapalisse-Vichy (21 janvier 2021) :** Lors de cet entretien, plusieurs sujets ont été évoqués.

**Sécurisation de la route d'Espinasse-Vozelle :** Suite à la requête de Madame Céline Pabiot, visant à sécuriser/éclairer le virage de la route d'Espinasse-Vozelle (considérant que sa fille emprunte cette route à pied matin et soir pour se rendre à l'arrêt de bus des Rases). Il se trouve qu'à Vozelle, un marquage au sol par ligne continu a été mise en place et concoure à la sécurisation de la voie. Monsieur Got a indiqué que ce marquage n'était pas conforme à la sécurité de la route. Aussi, il conforte la réponse qui a été apportée à Madame Pabiot, à savoir que des brassards réfléchissants visant justement à permettre aux piétons et cyclistes d'être vus sont mis à disposition des administrés à la mairie, et qu'il serait sans doute plus sécurisant que sa fille se rende à l'arrêt de bus situé à la mairie-école, certes distant de 200 m supplémentaires, mais parfaitement sécurisé.

Mise en place d'un passage clouté de la rue d'Eau au Tétou, face au petit square : Lors de nos échanges, il est apparu qu'il serait pertinent de prévoir de créer un passage clouté permettant de lier la rue d'Eau au Tétou. Considérant que ce marquage pourrait avoir un effet sur la vitesse, mais aussi utilitaire pour faciliter le passage.

Aménagement du chemin de terre qui joint la rue d'Eau au quartier des Rases : M. Got relève qu'il serait intéressant, considérant que le quartier des Rases est devenu important, de le relier par un chemin piétonnier au bourg. Il se trouve que ce chemin existe déjà. Il est très souvent utilisé par les promeneurs, s'emprunte depuis la rue d'eau, le long de la propriété d'Olivier Riboulet. La question d'un aménagement et/ou signalétique de ce chemin n'est finalement pas retenue par les membres de la commission Voirie, considérant qu'il est déjà bien suffisamment connu des marcheurs et utilisé par les agriculteurs.

Réhabilitation de la signalisation directionnelle : Madame le Maire interpelle M. Got, quant à l'état de la signalisation directionnelle dans la commune et des panneaux d'entrée d'agglomération. En effet, leur état de vétusté mériterait un remplacement. Ainsi, M. Got veille à inscrire leur remplacement dans le cadre du budget 2021 de l'UTT.

**Installation de panneaux pour limitation trafic poids lourds** : Trois panneaux « interdiction au plus de 3,5 T sauf engins agricoles », ont été installés sur le territoire communal : rue des Rases, rue de la Forêt et rue du Bourg/Route de Lourdy.

**Mise en place du dispositif « participation citoyenne »** : Avec la crise sanitaire, il est impossible de tenir une réunion publique visant à informer les habitants du dispositif de participation citoyenne, en lien avec la gendarmerie de Gannat, et visant à constituer une chaîne de vigilance pour lutter contre la délinquance et les vols. Madame le Maire indique donc, qu'elle souhaite informer et mobiliser les habitants, via un courrier et un dépliant présentant le dispositif, en leur proposant de se manifester en mairie s'ils souhaitent devenir « référent ». Elle a relayé ces supports d'information à la brigade de gendarmerie de Gannat pour recueillir son avis, et pourvoir diffuser ces documents.

**Commission « Finances » réunie le 8 février 2021** : Cf. « Affaires Financières »

**Commission « Solidarités » réunie le 10 Février 2021**

**Enquêtes Famille et Seniors** : Les membres de la commission ont été destinataires du compte rendu de l'enquête Famille. En l'état, ce document de 8 pages A4 livre les résultats à l'issue du dépouillement de l'enquête remises aux familles saint-pontoises. Celle portant sur les seniors en cours de dépouillement (47 retours à ce jour). Les membres de la commission proposent que les résultats des deux enquêtes fassent l'objet d'un article dans le bulletin municipal 2021. Cela permettra notamment de présenter les réponses et solutions apportées par la municipalité aux questions et/ou remarques soulevées par les administrés. Enfin, à l'issue du dépouillement de l'enquête Seniors, la mairie disposera d'un fichier de PCS, plan communal de sauvegarde, lui permettant de contacter celles et ceux qui l'ont souhaité, dans le cadre de messages d'alerte et/ou de vigilance particulière (canicule, crise sanitaire, etc.)

**Conseil communal des jeunes** : Six jeunes saint-pontois, élèves de la CM2 à la 3<sup>ème</sup>, se sont portés volontaires à la constitution du Conseil Municipal des Jeunes. Madame le Maire et Nelly VERGNE se positionnent comme animatrices, tandis que Corinne CHABAUD, Jocelyne ZANELLO et Hélène ROUBERTOUX manifestent leur appui, pour venir les seconder, et intervenir ponctuellement. Madame le Maire propose de lancer le Conseil Communal des Jeunes et de réunir au moins une fois les jeunes, dans le respect des gestes barrières propres au contexte sanitaire. Il est en effet important de pouvoir confirmer à ces jeunes leur engagement et préserver leur mobilisation. Les membres valident cette proposition.

**Evènements de fin d'année 2021** : Madame le Maire propose de fixer les dates des deux événements de fin d'année, pilotés par la commission Solidarités, à savoir :

- Le repas des seniors : le samedi 4 décembre 2021 à 12h. Pour lequel il conviendrait d'informer le musicien Patrick FRADIN, afin qu'il retienne la date de son côté.
- Le goûter des enfants : le samedi 11 décembre 2021 à 15h.

**Réfection de la garderie communale** : Le chantier s'est poursuivi durant les vacances d'hiver. Jour après jour, selon la disponibilité de chacun, les membres de la commission se sont succédés sur différents ateliers : peinture, menuiserie, découpe, nettoyage, bricolage, etc. Un communiqué de presse a été diffusé afin de relayer la réfection de la garderie, sa sécurisation par le système de portier vidéo, ainsi que l'équipement de l'école avec la classe mobile (7 ordinateurs portables).

**Vaccinations COVID 19** : La vaccination des + 75 ans s'établie entre le centre de Vichy, piloté par l'intercommunalité, et ouvert à tous et celui établi à Broût-Vernet et piloté par les deux médecins généralistes, à destination de leurs patients.

**Accueils de loisirs du territoire** : Concernant la convention à venir, avec l'AEJ de St-Remy, une réunion a eu lieu avec le directeur du centre le mardi 16 février. Les termes de la convention restent inchangés pour cette année. En parallèle, des discussions sont en cours au niveau de l'intercommunalité, afin de définir une stratégie concertée et partagée pour optimiser l'accueil de loisirs du secteur ouest de l'Agglo. Enfin, Madame le Maire a été saisie d'une demande de conventionner avec le centre de loisirs d'Espinasse, de la part d'une administrée saint-pontoise, qui souhaite y inscrire son fils. Elle n'a pas pu y répondre favorablement. En effet, dans le cadre de cette convention avec le centre de loisirs d'Espinasse, la participation demandée à la Commune est de l'ordre de 500 € par an et par enfant, ce qui n'est pas supportable par le budget communal.

#### **Commission « Cadre De Vie Urbanisme Environnement » réunie le 15 février 2021 :**

**Aménagement paysager du parvis Mairie-Ecole** : Mickaël Charnet a travaillé sur une proposition d'aménagement paysager du parvis de la Mairie-Ecole. Avec l'enjeu de lui donner davantage de volume, de chaleur et d'harmonie. Pour ce faire, Mickaël a retenu un positionnement créatif, autour des cinq sens, considérant que le parvis est un lieu de déambulation et de rencontres. Odorat, vue, toucher, ouïe et goût...de quoi constituer un fil rouge thématique et proposer un projet cohérent et structurant.

Des premiers devis ont été demandés à des prestataires locaux afin de chiffrer l'opération. Madame le Maire indique que ce projet est à penser avec celui de mise en place d'un panneau d'informations communales unique sur le parvis. Compte tenu de l'impact positif qu'il aura sur le cadre de vie des habitants, pour lesquels ce parvis est devenu un élément central de l'identité du village, ce projet sera soumis au vote lors d'un prochain Conseil Municipal.

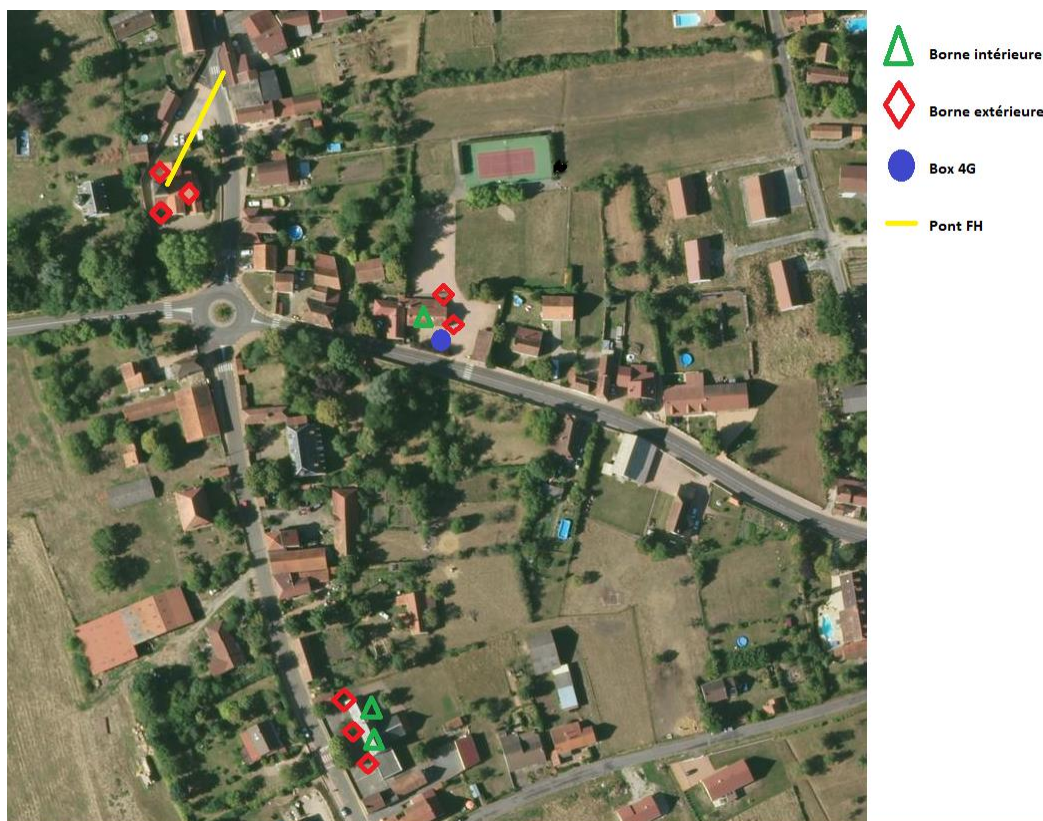
**Végétalisation et fleurissement des rues** : Il avait été évoqué en séance du Conseil Municipal, et avant même, lors de l'élaboration de la feuille de route du mandat, d'ouvrir la possibilité aux administrés de fleurir les devant et abords de leur maison. En effet, ce type d'aménagement concourt assurément à l'embellissement et l'attractivité du village, en donnant à voir des espaces publics fleuris et entretenus. Mickaël Charnet a exposé à Madame le Maire le projet de fleurir son pied de mur, l'occasion de prendre position sur ce projet. Afin de nourrir les échanges, Madame le Maire souhaite présenter le projet « Végétalisons Cusset » qui vient de se voir attribuer un prix de 500 € dans le cadre du concours « Mon territoire à énergie positive » porté par Vichy Communauté. Ce projet est porté par le Conseil Municipal des Jeunes des Cusset. Il consiste à végétaliser trois rues de la commune. La sélection des rues se fera avec les habitants via les comités de quartiers en lien avec les équipes techniques municipales. Les habitants intéressés pour s'impliquer dans le projet se verront doté d'un permis de végétaliser, délivré par la commune, suite à la signature d'une charte d'engagement. Madame le Maire suggère qu'un dispositif similaire soit adopté pour la commune, à savoir :

- la commune communique sur le dispositif de fleurissement/végétalisation des abords, pied de mur, etc. auprès des habitants ;
- Ceux qui sont intéressés signent une charte d'engagement avec la commune ;
- Ils se voient remettre un permis de végétaliser remis par la commune.

**Projet « Mission Haies »** : Suite à l'appel aux volontaires, des habitants ont déjà manifesté leur intérêt pour rejoindre le groupe de volontaires : Mickaël Charnet, Marianne Garmy, Raymond Moulin, Thierry Prade, Thierry Perrichon, Yann Kikkert, Delphine Arnal ; .... Par ailleurs, Mickaël Charnet et Thierry Perrichon ont pu récupérer une trentaine d'arbustes arrachés par la ville de Vichy et voués à la destruction (cotoneasters, spirées, berberis, boiseries, pyracanthas, etc.). Ces essences pourraient servir tout autant pour la Mission qu'en plantation isolée. A terme, et toujours grâce au réseau de Mickaël Charnet, Thierry Perrichon et pourquoi pas d'autres volontaires, nous pourrions aussi demander à la ville de Vichy si elle peut nous prêter du matériel, et à des fournisseurs de plantes s'ils souhaitent participer à ce projet par des dons d'arbustes ou arbres invendus.

**Dispositif WiFi4EU – Déploiement du WiFi gratuit dans la commune** : Visite du 05/01/21 de l'équipe de Net&You, en charge de la mise en œuvre du projet. Le projet consiste à mettre en place 11 bornes respectant le ratio indiqué par la Commission Européenne : 3 bornes intérieures : 2 mairie (salle du conseil et Garderie) et 1 à la salle des fêtes, et 8 bornes extérieures : 3 mairie, 2 salle des fêtes, 3 clocher de l'église.  
Connexion au réseau : 1 pont FH : entre le cabinet médical et le clocher de l'église et 1 accès internet via Box 4G (en sus) pour la salle des fêtes.

Madame le Maire indique aux membres de la commission qu'elle est en attente d'une proposition d'abonnement (accès Internet via box 4G) pour la salle polyvalente, de la part du prestataire Net&You. De même, avec l'équipement de la salle de classes de 7 postes informatiques, elle a sollicité l'avis du prestataire pour s'assurer que le débit sera bien suffisant dans la salle de classe, de manière à ce que les élèves puissent pleinement profiter de ces équipements.



**Chantiers d'insertion** : compte-rendu du RDV du 02/02/21

**Contact** : Didier Migliaccio, Coordinateur du P.L.I.E et Claude CHAPOVANOFF, encadrant à Galatée. Suite à la sollicitation de Vichy Communauté afin de confier à une équipe de personnes en réinsertion des petits travaux patrimoniaux dans la commune, la Municipalité a établi une liste de petits travaux à réaliser.

- Peintures place de l'église (bâtiments communaux situés autour de l'église, à savoir les huisseries et volets du cabinet médical, portes et la fenêtre de l'église, double-porte du local communal situé au rond-point)

- Maçonnerie (reprise des joints en pierre du muret d'enceinte de la place de l'église)

- Maçonnerie (reprise du patrimoine vernaculaire communal, notamment les 4 croix situés dans la commune)

Encadrés et aidés par l'équipe Galatée (au moins un encadrant), les personnes en insertion/réinsertion peuvent être des chômeurs de + 12 mois, des personnes de + 50 ans, des femmes isolées, des jeunes de - 26 ans ou encore des travailleurs handicapés. Les membres de l'équipe sont en sorties et entrées permanentes ; cela signifie qu'à tout moment l'équipe peut passer de 10 à 5 personnes effectivement sur le chantier, en fonction de leur retour à l'emploi: L'achat du matériel nécessaire à la réalisation des travaux est à la charge de la Commune, et préparées en amont (chiffrage par le coordonnateur du PLIE). En règle général, l'intervention dure 1 mois : 4 x 4 jours sur la base de 26h hebdo, à prévoir sur la période d'avril à septembre. La commune doit proposer un espace pour se changer, un espace pour se restaurer (avec réchauffage des repas) et des sanitaires.

**Dispositif de reconquête des centres-villes et centre-bourg** : Compte-rendu du RDV du 09/02/21

**Enjeu** : Accompagner et soutenir les communes de l'Allier dans une démarche globale de redynamisation et de reconquête de leur centralité afin de favoriser leur attractivité.

**Bénéficiaires** : Toutes les communes de Vichy Communauté sont engagés dans le dispositif

**Descriptif** : Les communes devront manifester leur volonté de s'engager dans une démarche de reconquête de leur centralité dans le respect des modalités arrêtées par le Département

- S'appuyer sur une ou plusieurs études traitant obligatoirement de trois orientations d'aménagement : HABITAT - VITALITE - CADRE DE VIE
- Prévoir un aménagement global cohérent portant sur le centre-ville ou centre bourg
- Le projet devra se traduire par une contractualisation pluriannuelle (5 ans)

#### Phase 1 - Etude :

- Durée : 12 mois maximum
- Chaque étape de l'étude fera l'objet d'un suivi par un comité de pilotage composé de l'ensemble des partenaires du projet.
- Financement : 100% pris en charge par le Département et Vichy Communauté.

#### Phase 2 - Travaux :

- Un contrat de 5 ans signé à l'accord de principe de la 1ère tranche de travaux avec l'ensemble des partenaires financiers
- Chacune des tranches annuelles suivantes fera l'objet d'un accord de principe et d'un avenant
- Chacune des tranches fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation dont le résultat conditionnera le passage à la tranche suivante
- Un redéploiement de crédits entre tranches sera possible dans la limite de l'enveloppe globale initiale
- Pas de globalisation possible et pas d'autre aide du département sur le périmètre de centralité

#### Dépenses éligibles :

- HABITAT : La déconstruction ; sur le parc locatif social la production de logement ; sur le parc privé (public éligible ANAH) le changement d'usage, la primo accession, la sortie de vacance
- VITALITE : Aide au commerce et à l'artisanat ; services (travaux aux mairies, maisons de santé, etc...) ; accueil touristique (aires de camping-cars, etc.)
- CADRE DE VIE : Patrimoine public ; patrimoine privé ; aménagement de places, voies douces, équipements ; démolition d'ilots

Financement : 30 % d'une dépense plafonnée à 3 M€ HT (possibilité de moduler le taux par action financée en respectant le taux global du contrat de 30 %) - Subvention plafond : 900 000 €

*La matinée du 9 février a été dédiée à des échanges avec le groupement d'experts qui vont accompagner la commune sur la phase d'étude, suivi d'une visite de terrain. Par la suite, Madame le Maire doit relayer au cabinet Urbicand de nombreux éléments, à même de nourrir le diagnostic qui sera fait de la commune (programme de mandat, bulletin municipal, plan, cartes postales, informations historiques, documents réalisés par le cabinet Ithéa Conseil, etc.).*

*Les prochaines étapes sont les suivantes :*

- 25/02 : séminaire de lancement du dispositif Centre-ville centre-bourgs à Vichy Communauté
- Remise du diagnostic : fin avril 2021
- Concertation des habitants : mai-juin 2021
- Remise de la stratégie : automne 2021
- Remise du plan-guide et des fiches actions : fin 2021 – début 2022.

#### **4. Compte rendu des commissions intercommunales :**

- SICTOM : Visite d'un ambassadeur du tri : A la demande de Madame le Maire, et dans le cadre de la mise en place de la redevance spéciale pour les collectivités par le Sictom Sud Allier, un ambassadeur du tri s'est rendu à Saint-Pont le 19 janvier 2021. Il a pu rencontrer les agents communaux et échanger avec eux sur le tri sélectif. Cette rencontre a donné lieu à la parution d'un article dans le quotidien régional La Montagne, le 8 février 2021, valorisant l'engagement de la commune dans la mise en œuvre de bonnes pratiques. Pour le Sictom, l'objectif était de démontrer aux communes adhérentes qu'il est possible d'instaurer des gestes éco-citoyens et que ses équipes peuvent les accompagner. En effet, plus les déchets communaux seront triés et valorisés, moins le montant de la redevance spéciale sera élevé. A Saint-Pont, la commune ne part pas de zéro puisque le tri des emballages et papiers est déjà effectué à la mairie, mais aussi à la cantine et en classe. Le cimetière est également doté de deux composteurs qui permettent aux visiteurs de déposer les fleurs et plantes fanées ainsi que la terre. Ces déchets sont ensuite dirigés vers le dépôt communal où ils sont mélangés aux tontes et feuilles mortes, à du broyat de bois et du crottin de cheval. Après quelques mois, l'amendement obtenu est utilisé dans les parterres fleuris de la commune. Il reste pourtant des pistes d'actions afin de réduire les déchets présentés à la collecte des ordures ménagères. Enfin, la commune souhaite inciter les utilisateurs de la salle des fêtes à effectuer un tri systématique de leurs déchets. En parallèle, à la demande de la directrice d'école, dans le souci de sensibiliser plus encore ses élèves au tri sélectif, un bac jaune a été livré à l'école. Ainsi, les enfants seront en charge et en responsabilité d'amener directement les emballages recyclables dans ce bac jaune.

- SIVOS D'Escurolles : Un conseil d'école s'est tenu le 5 février 2021, visant essentiellement à délibérer en faveur du maintien de la semaine à 4 jours (délibération à suivre par le Conseil municipal).

Le 12 février, un bureau restreint du SIVOS s'est tenu en présence du Président et des maires du RPI. L'objet de cette rencontre a porté sur un point des ressources humaines du syndicat et la préparation du futur appel d'offres pour la restauration collective, qui doit être lancé au printemps (nouveau prestataire pour la rentrée 2021-2022).

### *Affaires Ressources Humaines*

Néant.

### *Affaires Financières*

#### **5. Budget annexe « lotissement Saint-Pont » 2020 : vote du compte de gestion 2020 :**

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement Saint-Pont » 2020 a été dressé par Mme Isabelle GEORGES, comptable de la Commune. Il est en tout point identique avec notre comptabilité, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. **Approuvé à l'unanimité. Délibération n°01-2021 02 22/7.1.**

#### **6. Budget principal 2020 : Vote du Compte de gestion 2020 :**

Le compte de gestion du budget principal 2020 a été dressé par Mme Isabelle GEORGES, comptable de la Commune. Il est en tout point identique avec notre comptabilité, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. **Approuvé à l'unanimité. Délibération n°02-2021 02 22/7.1.**

#### **7. Vote du Compte Administratif 2020 du budget annexe « Lotissement Saint-Pont » :**

Raymond MOULIN est élu président de séance en application de l'article L.2121-14 du CGCT. Lecture est faite des comptes par chapitres et le détail de certains articles.

Caroline BARDOT, Maire, sort de la salle. Les comptes sont arrêtés comme suit :

#### **Investissement**

Dépenses	Prévues :	0.00 €
	Réalisées :	0.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévues :	0.00 €
	Réalisées :	0.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévues :	<b>49 402.82 €</b>
	Réalisées :	<b>20 000.00 €</b>
Recettes	Prévues :	<b>49 402.82 €</b>
	Réalisées :	<b>26 559.02 €</b>

#### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>0.00 €</b>
Fonctionnement :	<b>6 559.02 €</b>
Résultat global :	<b>6 559.02 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe « Lotissement Saint-Pont » et arrête ainsi les comptes. **Délibération n°03-2021 02 22/7.1.**

#### **8. Vote du Compte administratif 2020 du budget principal :**

M. Raymond MOULIN est élu président de séance en application de l'article L.2121-14 du CGCT. Lecture est faite des comptes par chapitres et le détail de certains articles.

Mme Caroline BARDOT, Maire, sort de la salle. Les comptes sont arrêtés comme suit :

### Investissement

Dépenses	Prévues :	337 063.86 €
	Réalisées :	287 459.31 €
	Reste à réaliser :	31 200.00 €
Recettes	Prévues :	337 063.86 €
	Réalisées :	251 800.42 €
	Reste à réaliser :	15 040.00 €

### Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	630 014.79 €
	Réalisées :	407 600.61 €
Recettes	Prévues :	630 014.79 €
	Réalisées :	715 555.17 €

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 35 658.89 €
Fonctionnement :	307 954.56 €
Résultat global :	272 295.67 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal de la Commune et arrête ainsi les comptes. **Délibération n°04-2021 02 22/7.1.**

#### 9. Affectation du résultat 2020 – budget principal :

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent reporté 2019 de	303 958.79 €
- un excédent de fonctionnement 2020	3 995.77 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	307 954.56 €
- un excédent reporté 2019 de	61 761.15 €
- un déficit d'investissement 2020 de	- 97 420.04 €
Soit un résultat d'investissement cumulé de	- 35 658.89 €
- restes à réaliser dépenses	31 200.00 €
- restes à réaliser recettes	15 040.00 €
Soit un solde des restes à réaliser de	- 16 160.00 €
Soit un résultat d'investissement après incorporation	
Du déficit des restes à réaliser de	- 51 818.89 €

Mme le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : <b>EXCÉDENT</b>	307 954.56 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	51 820.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (R002)	256 134.56 €
Résultat d'investissement reporté (D001) : <b>DEFICIT</b>	- 35 658.89 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'affectation des résultats 2020 comme présentée ci-dessus. **Délibération n°05-2021 02 22/7.1.**

#### 10. Vente de l'ancien mobilier de la garderie communale :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de rénovation de la garderie communale de l'année 2020. Plusieurs mobiliers sont encore en bon état. Elle propose au Conseil Municipal de les revendre. Il convient de fixer les tarifs de vente de chaque mobilier. Elle propose les tarifs suivants :

- Photocopieur Canon IR 2016 : 250 €
- Bibliothèque vitrée en bois de merisier : 450 €
- Banquette canapé convertible « Clic clac » avec sa housse : 70 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Mme le Maire, arrête les tarifs de l'ancien mobilier de la garderie comme ci-dessus. **Délibération n°06-2021 02 22/3.2.**

#### 11. Extension temporaire de la régie de recettes :

Dans l'optique de vendre l'ancien mobilier de la garderie, il convient de procéder à l'extension temporaire de la régie de recettes de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition et procède à l'extension temporaire de la « régie de recettes pour l'utilisation du photocopieur » à la vente de l'ancien mobilier de la garderie communale. **Délibération n°07-2021 02 22/**

### *Affaires Générales*

#### 12. Rythmes scolaires : renouvellement de la dérogation du rythme scolaire à 4 jours :

Par courrier du 12 janvier 2021, l'académie de Clermont Ferrand nous informe que la Commune doit demander le renouvellement de sa dérogation aux rythmes scolaires, pour une organisation du temps scolaire sur 4 jours. En effet, cette dérogation, valable 3ans, et prorogée d'un an en 2019/2020, arrive à échéance l'année scolaire 2020/2021.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal demande le renouvellement de la dérogation aux rythmes scolaires, pour une organisation du temps scolaire sur 4 jours pour l'école de Saint-Pont.

**Délibération n°08-2021 02 22/8.1.**

### *Projets / travaux / Investissement*

#### 13. Rénovation de la garderie communale : travaux supplémentaires

Mme le Maire rappelle l'opération de rénovation de la garderie communale. Elle informe le Conseil Municipal que des fournitures supplémentaires ont été nécessaires. Le montant total à ajouter à l'opération est de 157.12 € (142.02 € TTC chez M. Bricolage et 15.10€ chez Caillot). Il convient de prendre une délibération pour autoriser le paiement de ces factures sur l'opération de rénovation de la garderie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les fournitures supplémentaires et autorise le Maire à procéder au règlement des factures pour un montant total de 130.93 € HT soit 157.12 € TTC, sur l'opération 230 « Rénovation garderie 2021 ». **Délibération n°09-2021 02 22/3.1.**

#### 14. INFORMATIONS DIVERSES :

##### AGENDA :

- 25 février 2021 à 14h00 à Vichy Communauté : réunion de lancement du dispositif de reconquête « Centres-villes centre-bourgs »
- 01 mars 2021 à 18h30 en mairie : Commission Finances
- 03 mars 2021 à 18h30 en mairie : Commission Animation Informations Communication
- 15 mars 2021 à 18h30 en mairie : Conseil Municipal (vote des budgets primitifs 2021)

#### 15. QUESTIONS DIVERSES :

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.